

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### Décision du 26 avril 2018 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER1818731S

Par décision du 26 avril 2018, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, a prononcé à l'encontre de la société ES ENERGIES STRASBOURG, dont le siège social est situé 37, rue du Marais-Vert, 67000 Strasbourg, l'annulation d'un volume de 948 860 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 12 939 000 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.